



JOURS  
MALINS

**Offre spéciale**  
**PROFITEZ D'UN MOIS GRATUIT**  
**Du 13 mars au 17 mai 2024 inclus**

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

APRIL vous offre 1 mois gratuit sur [www.april.fr](http://www.april.fr) :

**1 mois offert sur votre cotisation  
pour toute nouvelle souscription en ligne  
conclue entre le 13 mars et le 17 mai 2024 inclus  
sur les produits de la gamme Santé du Particulier éligibles :  
APRIL Tranquillité Santé et APRIL Santé Globale +**

Cette réduction sera directement appliquée sur votre appel de cotisation le 1<sup>er</sup> mois plein suivant la prise d'effet du contrat.

## LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les produits éligibles, la réduction est accessible aux adhérents qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- exerçant une activité non salariée
- âgés de plus de 58 ans
- exerçant dans la Fonction Publique d'Etat / Hospitalière / Territoriale
- ayant le statut de Frontalier Suisse (c'est-à-dire ayant leur résidence principale en France mais exerçant sur le territoire Suisse)
- exploitants agricoles



Contrats gérés par APRIL Santé Prévoyance, co-conçus et assurés par QUATREM, société du groupe Malakoff Humanis : APRIL Tranquillité Santé, APRIL Santé Globale +.